

Echos du conseil

Ecole intercommunale

Ce projet majeur et nécessaire pour notre Syndicat des Ecoles de la Vallée du Drugeon (SEVAD), dont on parle depuis de nombreuses années va enfin voir le jour. C'est l'occasion de faire un zoom sur les principales phases de cet important dossier.

Depuis le début du mandat (mars 2008), l'école intercommunale a été à l'ordre du jour de chaque réunion du comité syndical. Les nombreuses divergences entre les communes (emplacement de l'école, budget, fermeture des classes dans les villages ...) sont telles que ce projet progresse peu jusqu'en 2011. Cette année-là, la détermination de certains élus fait que les cinq communes tombent enfin d'accord sur un point essentiel, « il est nécessaire de créer une école intercommunale pour nos enfants ». A partir de ce moment, et jusqu'à fin 2012, le dossier va se concrétiser : le village qui accueillera l'école est choisi, un maître d'œuvre est missionné pour ébaucher des plans, déposer le permis de construire et établir un budget estimatif. Les demandes de subventions sont alors possibles, notamment la DETR qui représente 30% de l'investissement. Il reste alors deux difficultés importantes à surmonter :

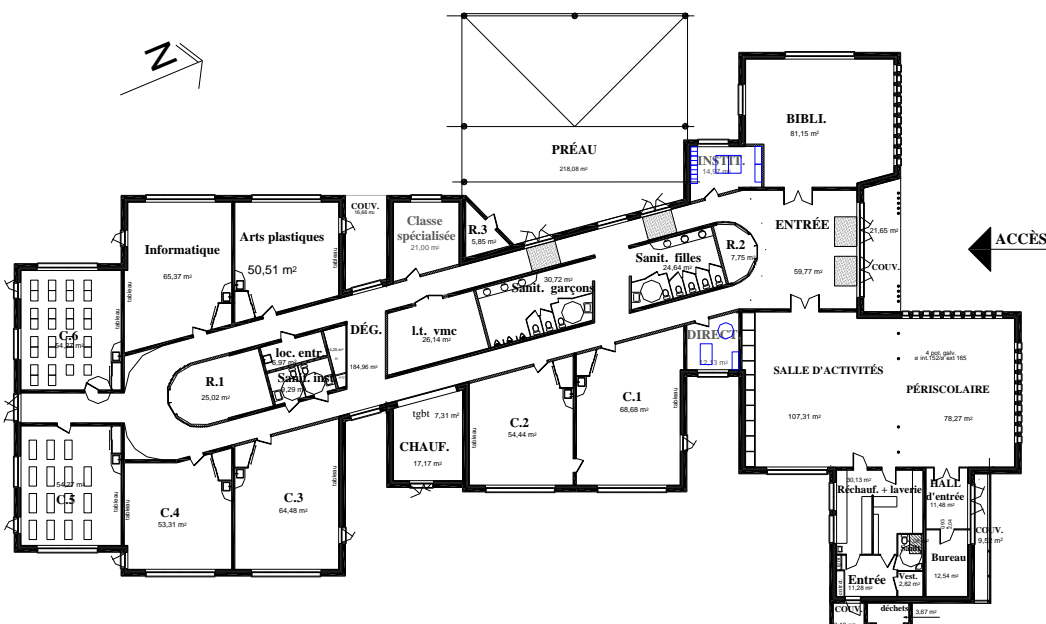
- Le pourcentage de la participation supplémentaire que la commune qui accueillera l'école doit prendre en charge sous la forme d'un fond de concours.
- Le financement jugé trop élevé pour les budgets des communes.

Lors d'un conseil municipal exceptionnel, le 06 mai 2013, outre la mise à disposition du terrain, la commune de La Rivière-Drugeon accepte de prendre à sa charge 20% de l'investissement subventions déduites, rendant ainsi le plan de financement acceptable pour les cinq communes. La construction de l'école est alors votée à la majorité des membres du syndicat. Après encore quelques tergiversations, quelques aller-retour entre conseil syndical et les communes, le temps d'affiner le plan de financement (emprunts sur 15 et 20 ans, subventions et aides), le projet est validé



Plan de financement simplifié

Coût global HT (travaux + équipements + honoraires)	1 836 699,00 €
Subventions et aides (DETR, FEADER, CAF, Conseil général, conseil régional, aides parlementaires) 37,8 %	689 750,00 €
Fond de concours de la commune de La Rivière-Drugeon	229 390,00 €
Frais divers (TVA non récupérable + intérêts de l'emprunt relais)	56 110,51 €
Reste à financer par emprunt (un emprunt sur 20 ans, un sur 15 ans et un sur 10 ans)	973 671,00 €
Part des remboursements des emprunts pris en charge par la commune de La Rivière-Drugeons sur la base de 828 habitants	
10 premières années	31 060 €
5 années suivantes	27 673 €
5 dernières années	11 054 €



courant juin 2013 et l'appel d'offres pour les travaux est lancé. Lors de la réunion du 19 novembre 2013, le plan de financement proposé est adopté définitivement à l'unanimité ainsi que l'attribution des 14 lots de travaux.

Les travaux dureront environ une année pour se terminer courant 2015. Du point de vue financier, cet investissement sera pris en charge par les cinq communes avec comme clé de répartition le nombre d'habitant actualisé tous les trois ans (voir plan de financement joint).